

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 598

présenté par
M. Daubresse-----
à l'amendement n° 395 de M. Tian
-----**à l'ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 2 de cet amendement, substituer aux mots :

« présente section »,

les mots :

« section 6 du présent chapitre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence.